

L'Agent-e de propreté et d'hygiène assure des prestations de nettoyage manuel et mécanisé afin de garantir l'hygiène et la propreté de locaux et d'équipements et préserver le cadre de vie des usagers. Il-elle organise sa prestation en fonction d'une fiche de poste issue d'un cahier des charges ; dans les locaux à risque de biocontamination, il se conforme aux protocoles. Il utilise des produits et des matériels de nettoyage adaptés aux prestations. Tout au long de son service, il travaille dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et respecte les principes d'économie d'effort dans l'utilisation de matériels et machines de nettoyage. Il nettoie manuellement des surfaces, assure l'entretien de sanitaires et des prestations de bionettoyage dans des environnements spécifiques. Il met en œuvre des prestations de nettoyage ou de remise en état mécanisés de surfaces salies ou ayant subies des altérations.

CERTIFICATION - DIPLÔME

Titre professionnel de Niveau 3 (CAP) délivré par le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion et inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) n° 278

DURÉE DE LA FORMATION

Formation en centre : 434h Immersion en entreprise : 140h

Total: 574 heures

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Accéder à l'emploi durable dans le domaine des services à la personne
- Sécuriser son temps de travail grâce à une attention particulière portée à l'organisation et au développement de l'activité multi-employeurs
- Obtenir une qualification professionnelle concrétisée par une certification complète ou partielle du titre professionnel « Agent de propreté et d'hygiène » (niveau 3 CAP)

COMPÉTENCES VISÉES

Réaliser une prestation de nettoyage manuel

Réaliser le nettoyage manuel des surfaces,

Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires,

Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles.

Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés

Réaliser un nettoyage mécanisé

Réaliser une remise en état mécanisée

MÉTIERS CIBLÉS

L'Agent-e de propreté et d'hygiène peut intervenir dans tout type de locaux et dans des environnements très diversifiés : bureaux et locaux administratifs, parties communes d'immeubles, nettoyage de logement privé ; santé, médico-social ; locaux industriels ; locaux et moyens de transports ; établissements scolaires et d'accueils d'enfants, restaurations collectives, etc.

- Agent de nettoyage en collectivité
- Agent de propreté et d'hygiène
- Agent des services hospitaliers
- Agent de nettoyage industriel
- Agent d'entretien polyvalent
- Agent de propreté en grande surface

PROGRAMME DE LA FORMATION*

CCPI - Réaliser une prestation de nettoyage manuel

Connaissance des matériaux et des surfaces

Matériel et produits adaptés au nettoyage manuel

Nettoyage manuel des surfaces et des sols

Nettoyage des vitreries

Gestes et postures

Règles d'hygiène et de sécurité

Documents professionnels : fiche de poste, outils de liaison et traçabilité

Nettoyage manuel des sanitaires

Règles d'hygiène et de sécurité

Documents professionnels : fiche de poste, outils de liaison et traçabilité

Environnements spécifiques au bionettoyage

Protocoles liés au bionettoyage

Techniques de bionettoyage

Règles d'hygiène et de sécurité

CCP2 - Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés

Connaissance des matériaux et des surfaces

Matériel et produits adaptés au nettoyage mécanisé

Techniques de nettoyage mécanisé

Gestes et postures

Règles d'hygiène et de sécurité

Documents professionnels : fiche de poste, outils de liaison et traçabilité

Techniques de remise en état Règles d'hygiène et de sécurité

Documents professionnels : fiche de poste, outils de liaison et traçabilité

*Le contenu peut évoluer en fonction du Référenciel RNCP ou du programme

LES + AU SERVICE DE VOTRE RÉUSSITE

Les modalités techniques et pédagogiques mises en œuvre, reposent sur des situations d'apprentissage variées disponibles en présentiel au centre de formation, en distanciel (E-learning) ou mixte (Blended learning).

Un suivi du travail réalisé et un accompagnement individualisé par une équipe pédagogique experte.

Une planification adaptée à vos besoins et définie au démarrage.

Une plateforme e-learning « E-proévolution » disponible 24h/24 et accessible sur ordinateur ou tablette. Notre outil en ligne vous propose une pédagogique riche : cours vidéo et interactifs, exercices, tests, quizz, études de cas, évaluations, forum, espace collaboratif etc.

Un **formateur référent** qui vous suit tout au long de votre parcours : suivi de votre parcours individuel et adaptation si besoin, accompagnement dans la recherche de votre stage, suivi en entreprise et coaching emploi.

Les cours collectifs : avec le formateur en face-à face ou en classe virtuelle

L'autoformation : Vous avancez à votre rythme sur votre travail. Vous pouvez envoyer votre travail à un formateur qui assure les corrections et les retours.

La communauté d'apprenants : Vous pouvez contacter les autres apprenants, échanger des travaux ou travailler en petits groupes grâce à nos outils collaboratifs.

Le tutorat pédagogique: Si vous avez des questions, besoin d'un avis ou d'une correction, vous pouvez contacter à tout moment votre formateur via appel téléphonique, mail ou visio-conférence.

La hotline technique: En cas de difficulté (problème informatique, logiciel, connexion internet), vous pouvez contacter à tout moment notre hotline qui vous assistera.

EXAMEN

Les compétences des candidats pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury sur :

La mise en situation professionnelle écrite : à partir d'informations et de consignes, le candidat traite différents dossiers et produit les documents nécessaires, dans le respect des délais et des procédures.

Les résultats des Évaluations passées en Cours de Formation.

L'entretien technique avec le jury qui permet au candidat de présenter ses travaux et d'argumenter ses choix relatifs à la mise en situation.

Si les candidats obtiennent seulement un ou plusieurs **Certificats de Compétences Professionnelles**, ils ont la possibilité de se représenter au(x) CCP restant à valider, dans la limite de la durée de validité du titre professionnel. En cas d'échec complet sans aucun CCP obtenu, les candidats peuvent, après accord du jury, repasser l'examen 3 fois dans un délai d'un an à compter de la date de la première épreuve et dans la limite de la date de validité du titre professionnel.

Dans le cadre d'une validation partielle par CCP, le candidat est évalué pour chaque CCP sur la base des éléments suivants : une épreuve de synthèse et la présentation d'un Dossier Professionnel.

Après obtention de tous les CCP du titre professionnel, le jury conduit un entretien avec le candidat.

PÉDAGOGIE ADAPTÉE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous proposons un accompagnement personnalisé et individualisé au regard de la situation du handicap ainsi qu'une possibilité d'aménagements concertés avec le bénéficiaire concerné :

Mobilisation des aides délivrées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap ou les aides de l'Agefiph (aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité)

Horaires aménagés et mobilier adapté

Compensation via les aides techniques, optiques, informatiques et électroniques : agrandisseur d'écran (logiciel zoom-texte, lecteurs d'écran, reconnaissance vocale, trackball, joystick, claviers spécifiques, contacteurs...)

Sollicitation d'une interface ou d'un interprète LSF

Adaptation des supports visuels, documents simplifiés

Possibilité d'aménagement des modalités de certification (situation d'examen)

Possibilité de mobiliser le référent handicap de Retravailler dans l'ouest et notre réseau de partenaires handicap local

ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos centres de formation sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite :

Accueil adapté

Plan d'accessibilité affiché sur site

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Public visé:

Demandeur·euse d'emploi, âgé·e d'au moins 16 ans inscrits ou non à Pôle Emploi ; Personnes sous main de justice, sur validation du projet d'insertion professionnelle par le SPIP

MODALITÉ DE FINANCEMENT POSSIBLE

Cette formation est ouverte aux demandeurs·ses d'emploi. Elle est dispensée dans le cadre du dispositif régional VISA MÉTIERS. La formation est financée par la région Pays de la Loire.



Conditions:

Être sorti du système de formation initiale depuis au moins six mois Ne pas avoir effectué de formations qualifiantes financées par le Conseil Régional depuis 24 mois

Pour les étranger·ère·s, avoir un titre de séjour valide permettant le suivi de la totalité de la formation et permettant le travail

ÉTAPES D'INSCRIPTION

La phase d'inscription sur la formation comporte 4 étapes :

- 1 Transmission du Dossier de Pré-inscription avec les pièces demandées.
- 2 Participation à une réunion d'information.
- 3 Des tests de sélection permettant d'évaluer vos pré acquis (les compétences que vous avez déjà).
- 4 Un entretien individuel permettant :
 - d'évaluer vos prérequis techniques et pédagogiques
 - de confirmer votre identité et votre projet professionnel
 - d'évaluer les freins qui pourraient entraver l'entrée en formation

Pour tous renseignements ou demande de devis, contactez notre plateforme d'informations :



candidat.rwo@retravailler.org

www.retravailler-ouest.fr